

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 19 JUIN 2024 à 20h30

Le 19 juin 2024 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; BONNARDEL Isabelle (proc à C. GRANGE) ; ARRIVÉ Bruno (proc à F. BOINOT) ; LACOUX Jean-Marc (proc à T. BOUCHAUD)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 11 Représentés : 3 Absents : 4 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

**1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Patrick GASTARD**

**2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 14 POUR**

**3- Recrutement en CDD d'un agent technique pour accroissement d'activité saisonnière = 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS ET 10 POUR**

Suite à l'explication de Monsieur le Maire au Conseil Municipal concernant les caprices de la météo et les impondérables, il propose de recruter un agent pour le service technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

**4- STEP : étude proposition financement bancaire = 14 POUR**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de contracter un prêt afin de financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Après avoir présenté les deux offres, le Conseil Municipal retient celle du Crédit Agricole comme suit :

- Charte Gissler 1A
- Montant du prêt 188 000 EUR
- Durée du contrat de prêt 20 ans
- Objet du contrat de prêt financer les travaux de réhabilitation de la STEP
- Taux d'intérêt annuel taux nominal 3.99 % soit taux apparent de 3.66 %
- Échéances d'amortissement et d'intérêts annuelles
- Mode d'amortissement prêt annuités réduites échéances constantes
- Frais de dossier 376 EUR

**5- Mandat administratif délaissé LGV = 14 POUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la signature de la convention avec LISEA-SEGAT-SNCF Réseaux, le 15 décembre 2022, il convient de finaliser l'acquisition de la parcelle YI 19 avec un acte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et décide :

- Que soit incorporée, dans le patrimoine communal, la parcelle YI 19 d'une surface de 39 701 m<sup>2</sup>, non cultivable, au prix de 5 955.15 €.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de recevoir et authentifier tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation du bien,
- Que la mutation du bien sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Monsieur Patrick GASTARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour représenter la commune afin de signer l'acte administratif et tout élément lié à cet acte.

**6- Installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la CC Val de Charente** : sujet retiré et différé car pas encore voté à la CC Val de Charente

**7- Convention SPAC = 1 CONTRE, 1 ABSTENTION ET 12 POUR**

Afin d'anticiper le transfert de compétence assainissement collectif aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2026, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données entre notre commune, la Communauté de Communes Val de Charente et Charente Eaux.

**8- Redevance d'occupation du domaine public GrDF = 14 POUR**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel, proposée par GrDF, pour 2024, à percevoir : **357.00 €**

**9- Demande de subvention sortie scolaire Sacré Cœur = 14 POUR**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de la Directrice de l'école maternelle du Sacré Cœur de Ruffec, sollicitant des aides pour les familles de Villefagnan dont les enfants auront participé à un voyage scolaire :

- Pour un séjour au Voyage Marennes, l'Île d'Oléron, La Palmyre, du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2024 (TPS PS) : 1 élève prévue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder ou non une aide correspondant à 15 % du coût total du séjour, sur attestation de participation des élèves délivrée par l'établissement, soit :

établissements	séjours	coût total	subv / élève 15 %	votes
Maternelle Sacré Cœur	Voyage Océan	195.00 €	29.25 €	<b>14 POUR</b>

**10- Devis**

- Fourgon pour les services techniques à 21 100 € avec reprise de l'ancien (Sarl Villefagnan Garage) : un Opel Novano avec 39 000 km = **14 POUR** (prévoir d'y ajouter le logo de la commune)
- Lave-vaisselle pour la restauration au plan d'eau à 2 925.60 € TTC avec distributeur de produit de rinçage (Bénard) = **14 POUR**
- Terrasse du logement communal au-dessus de La Poste : en attente du devis demandé.

**11- Informations et Questions diverses**

- Information Station-service : Monsieur le Maire informe que Monsieur Frédéric Forest (Sarl Villefagnan garage) n'est plus intéressé pour racheter la station-service.
- Élections législatives : tableau rempli ensembles pour les 2 tours
- Arbres au plan d'eau : suite aux orages, nous avons besoin de faire expertiser les peupliers près le l'ALSH et de la restauration estivale. A l'unanimité et pour la sécurité de tous, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe le devis qui sera demandé à l'ONF sans délai.
- Restauration au plan d'eau : des graviers sont à remettre un peu partout sur les chemins également et apport de sable pour la plage. Voir aussi pour l'éclairage public prolongé aux horaires d'été (SDEG 16 à contacter).
- Terrain de tennis : mis à part l'entretien qui doit se faire, il faut également se décider depuis qu'il n'y a plus de régie tennis : faire payer ou non ? et combien ?
- Le projet jardin à l'école publique : il faut sécuriser les lieux et que le propriétaire (Thomas Bouchaud) réalise des travaux sur son bâtiment.
- Interdiction de stationnement à matérialiser par des bandes jaunes (Grand' Rue...) à prévoir

- Il y aura deux réunions de VALECO, à Raix, concernant un projet de parc agri photovoltaïque, à 14H, et de l'éolien à 16H. Ce sont Laurent Loiseau et Pierre Breton qui s'y rendront.
- Réunion de l'ADMR, le 25 juin prochain à 20H : Pascal Bœuf, Pierrette Pierron et Marie-Noëlle Nicolas.
- Pour le Marché des Producteurs, la signalétique sera installée vendredi matin.
- Repas élus et agents au plan d'eau, le 5 juillet prochain : 27 personnes d'inscrites mais pas d'agents techniques. Pourquoi ?
- Prochain Conseil Municipal : mercredi 24 juillet
- Une conseillère municipale demande combien de kilomètres les agents techniques font, à la semaine, et le nombre de litres consommés.
- Prochaine réunion de la commission tourisme le 3 juillet. Rappel qu'il y a l'inauguration de « Au Fil de l'Histoire » à 18H, à Saint-Sulpice en présence de Sylvie Picaud de l'Office de Tourisme. Il faudra récupérer la communication avant.
- Pupitres pour les perchoirs à rapaces : demande de relecture avant validation du BAT et convention à signer (14 POUR) pour l'installation des perchoirs en compensation des éoliennes implantées dans le secteur.
- Les fleurs, commandées par Pierrette Pierron et Marie-Noëlle Nicolas, sont plantées dans les nouvelles jardinières par les agents des services techniques.
- La réunion des nouveaux habitants est prévue le 11 septembre 2024.
- Les visites guidées au Moulin des Pierres Blanches débutent le 22 juin de 10H à 12H et de 14H à 17H.
- L'entretien des chemins de randonnées : la CC Cœur de Charente a un fonctionnement qui pourrait être utilisé par la CC Val de Charente.
- Les dépliants du Moulin des Pierres Blanches ont été réactualisés pour la saison.
- Prévoir la pose de la banderole pour la Fête du Vent en bas de la Grand' Rue.
- Prévoir la pose de la poubelle route de Ruffec.

Séance levée à 23H06

